

COMMUNE DE MAGNET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 31 Mars 2017

L'an Deux Mil Dix Sept, le trente et un Mars à 20H15, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Mme Carole FAYOLLE, Maire,

Etaient présents: Mme Carole FAYOLLE, M. Jean-Guy GENESTE, Mme Véronique TRIBOULET, M. Jean-Louis MERCIER, M. Christian MOREAU, M. Fabrice POTHIER, M. Thierry MAROLLES, M. Franck BERCHEM, Mme Stéphanie BOUTROUX, Mme Odile VILLENEUVE, Mme Roberte NEBOUT, M. Marc SABATIER,

Excusés : M. Franck ROYER (pouvoir à Mme Carole FAYOLLE)

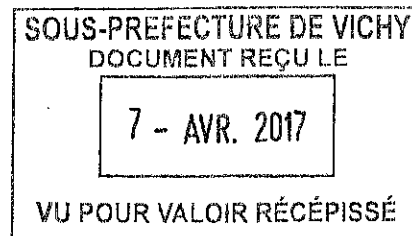
Madame Véronique TRIBOULET est désignée secrétaire de séance

Délibération n°2017/03/31/015
Remboursement frais de déplacement

Madame le Maire indique qu'à la suite d'arrêts de travail du personnel communal il a été nécessaire de rechercher des remplaçants au secretariat de Mairie. 2 personnes ont été recrutées selon les modalités fixées par la réglementation en vigueur, mais n'habitent pas à Magnet. En conséquence Madame le Maire propose de leur octroyer des indemnités de déplacement conformément au décret 2007-23 du 5 janvier 2007 modifiant le décret 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements de personnels de collectivités locales.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

Pour 5 Voix
Contre 5 Voix
Absentions 3 Voix



DECIDE de ne pas accorder de frais de déplacement aux agents contractuels recrutés pour remplacer les agents au secretariat de Mairie.

DECIDE par 9 Voix pour, 2 abstentions et 2 voix contre d'accorder une prime exceptionnelle aux agents contractuels remplaçant temporairement les agents titulaires.

DONNE tout pouvoir à son Maire pour déterminer la prime à verser à ces agents
DIT que les crédits sont prévus au budget primitif 2017 article 625

Pour copie conforme
Madame Le Maire

